



INTERact

Sharing Expertise

Current challenges for Audit Authorities and Groups of Auditors in ETC and IPA programmes and perspectives for the future

Session 3.1 - Sampling method

Expérience de l'Autorité d'audit dans le programme INTERREG IVA France Wallonie Vlaanderen

Christophe RAPPE, Inspecteur des Finances (BE)

27 - 28 January 2011 | Paris

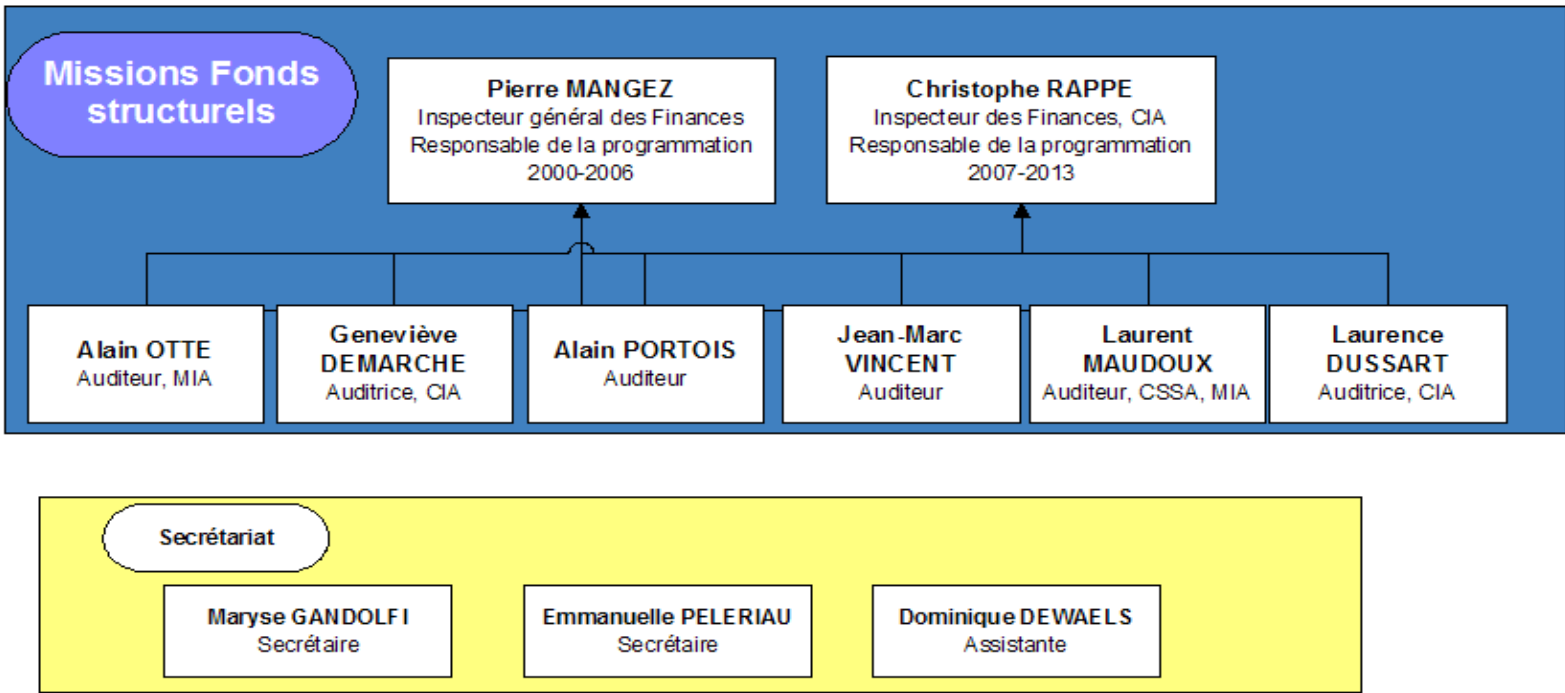




- **Autorité d'audit – partie francophone de la Belgique**
 - 2 programmes Mainstream FSE
 - 2 programmes Mainstream FEDER
 - 1 programme Interreg IVA France Wallonie Vlaanderen
- **Membre Groupe des auditeurs Interreg IV B et C**
- **Expérience de l'équipe depuis la programmation 1994-1999**
- **Programme Interreg IV A France Wallonie Vlaanderen :**
 - Audit de système : externalisé - Cabinet privé
 - Audits d'opérations : auditeurs nationaux sur chaque versant - membres du Groupe des auditeurs



Cellule Audit de l'Inspection des finances pour les fonds européens





INTERREG IV A France Wallonie Vlaanderen

3 versants	Français(Fr), flamand (BE) et wallon (BE)
Participation du FEDER	138 millions €
Taux de cofinancement FEDER	55,58%
Au 31/12/2010 :	142 projets approuvés
	966 opérateurs
	83% du budget alloué



ECHANTILLONNAGE DES PROJETS A AUDITER :

➤ 2 principes

- Méthode définie dans la stratégie d'audit et approuvée par la Commission européenne le 17/04/2009
- Principe 1 : échantillonnage statistique (article 17 R. n°1828/2006)
- Principe 2 : en cas de petite population (<800 *items*), échantillonnage aléatoire non statistique (modification annexe IV par R. n°846/2009). La taille de l'échantillon dépend de l'assurance retirée du système.



➤ **Etapes de l'échantillonnage aléatoire (principe 2)**

1. Constitution de la population :

- Extraction des données de la base de gestion du programme
- Identification des dépenses certifiées durant l'année 2010
- Réconciliation avec le certificat de l'Autorité de certification
- Cumul des dépenses par opération

2. Examen de la population : minimum, maximum, moyenne, dispersion, intérêt d'une stratification (monétaire) ou non.

En 2010 : 638 lignes (= dépenses cumulées par partenaires)
pour un total de 116 projets

3. Retrait des projets dont les dépenses < 5.000 € (ratio coût de l'audit/dépenses à auditer : représente 2 projets pour 2010)



ECHANTILLONNAGE DES PROJETS A AUDITER :

➤ Etapes suivantes (sans stratification)

4. Choix du paramètre de sélection :

- Sélection de 10% à 15% des projets de la population
- En 2010, choix de retenir 15% sur base de l'assurance retirée du système en 2010 :

Audit de système : cote 2

Taux d'erreur dans les contrôles d'opération > 2%

- Pour 2010, 15% 114 = 17 projets



➤ **Etapes suivantes (sans stratification)**

5. Mode de sélection des projets :
 - Classement aléatoire des projets (fonction ALEA d'Excel)
 - Sélection de 17 projets (fonction "Utilitaire d'analyse" d'Excel)
6. Pour ces 17 projets, *sélection systématique* du partenaire chef de file (= premier bénéficiaire)

1^{ère} partie de l'échantillon : les partenaires chefs de file des 17 projets sélectionnés

Remarque : 1 des chefs de file ne présente pas de dépenses (il ne sera pas audité)



➤ **Etales suivantes (sans stratification)**

7. Sélection d'un partenaire par projet

- Pour ces 17 projets, cumul des dépenses de chaque partenaire pour les différents certificats de dépenses émis en 2010 (objectif : obtenir 1 ligne par partenaire)
- Retrait des partenaires présentant des dépenses < 5.000 € (ratio coût de l'audit/dépenses à auditer : représente 11 partenaires pour 2010)
- Classement aléatoire des projets (fonction ALEA d'Excel)
- Sélection d'un partenaire par projet (fonction "Utilitaire d'analyse" d'Excel)

2è partie de l'échantillon : un partenaire pour chacun des 17 projets sélectionnés



DOCUMENTATION DE L'ÉCHANTILLONNAGE

- Présentation de l'échantillon :
 - 17 projets
 - 33 audits à réaliser représentant 3 millions €
 - soit 8,79% des dépenses certifiées en 2010
- Etablissement d'une note d'échantillonnage annexée au Rapport annuel de contrôle
- Envoi aux membres du Groupe des auditeurs du résultat de l'échantillon + rappel du système de rapportage et du calendrier
- A ce jour, pas de nécessité d'un échantillon complémentaire (orienté)



SUIVI DES CONTROLES PAR AUTORITE AUDIT

- **Méthodologie commune aux auditeurs nationaux:**
rapport, check list, programme d'audit
- **Rencontres bilatérales AA – auditeurs nationaux :**
 - Septembre - Année N
 - Echanges sur les constats et les problèmes rencontrés
 - Identification des constats potentiellement systémiques
 - Amélioration de la méthodologie (reprise des bonnes pratiques)
 - Evolution vers un véritable contrôle qualité (ISA 610)
- **Tableau de bord des contrôles :**
 - Dates des visites, Date de transmis des rapports, Montants contrôlés (si < 100%), Erreurs à caractère financier, Autres types d'erreurs, Taux de contrôle et taux d'erreur



Conclusions – sujets à discussion

- Taux d'erreur sans valeur statistique : non représentatif
- Qualification de l'erreur : isolée - systémique
- Méthode utilisée implique une gestion des problèmes potentiellement systémiques par l'Autorité d'audit, en collaboration avec les auditeurs nationaux, l'Autorité de gestion et le Secrétariat du programme
- Importance de chiffrer l'impact potentiel des problèmes rencontrés
- Qu'est ce qu'une erreur ?
 - Dépense inéligible détectée par l'auditeur national
 - Quid des montants rejetés à tort par le contrôle de premier niveau ?
- Quid de l'implication de l'Autorité nationale Chef de file dans la procédure contradictoire ?



Merci pour votre attention !

Cellule Audit de l'Inspection des finances pour les fonds
européens

Christophe RAPPE - Geneviève DEMARCHE

Avenue Bovesse, 103-106

B 5100 NAMUR

BELGIQUE

Tél. 32 81 25 46 20

Fax 32 81 25 46 39

Mail ifaudit@caif.wallonie.be